

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 31 mai 2024.

RÉSOLUTION NO. : 262-05-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-412-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 7 mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 234-05-2024 donné par la conseillère Valérie Doyon lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 929 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 929 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QU'aucune opposition au projet de règlement numéro 929 n'a été reçue dans le délai fixé par la loi et faisant suite à l'avis public du 8 mai 2024 publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 929 intitulé *Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts.*

QUE le règlement numéro 929 entrera en vigueur le 31 octobre 2024, conformément aux articles 30 et 36 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution et du règlement numéro 929 soit transmise à la Commission de la représentation électorale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 31 mai 2024



**Me Laura Thibault
Assistante-greffière**